



Lettre d'informations sur l'actualité du Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne et des domaines de l'énergie

### EDITO DU PRÉSIDENT

Chers lecteurs,

Dans quelques jours déjà, une nouvelle année débutera avec son lot de projets pour chacune des Collectivités.

Pour le SIEM, en 2018 commence le compte à rebours du renouvellement du contrat de concession qui lie le syndicat à ENEDIS et EDF. Il ne reste que 5 petites années pour négocier les tenants et les aboutissants de ce contrat conclu pour 20 ou 30 ans.

Les choix sont assez difficiles, il faut être visionnaire sur l'utilisation du réseau électrique dans 10, 20, 30 ou 50 ans.... Que seront nos modes de consommation de l'électricité ? Quels seront les moyens de production

utilisés ? Aurons-nous résolu le problème du stockage de l'électricité ?

Soyez sûrs en tout cas que je défendrai avec ferveur, au nom du SIEM et de ses adhérents, le service public de l'électricité. Nous espérons également qu'un accord départemental pourra être trouvé pour éclaircir les dispositions du modèle national et prendre en compte les spécificités de notre département.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année entourés de ceux qui vous sont chers.

Pascal DESAUTELS



### Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)

A l'occasion du Comité Syndical qui s'est tenu le 14 décembre dernier, le Président a présenté un bilan financier de l'année écoulée ainsi que les orientations budgétaires pour 2018.

Voici une présentation synthétique des recettes attendues pour 2018 pour la **Compétence Electricité**:

Taxe sur l'électricité	6 000 000 €
Redevances (R1 et R2) versées par ENEDIS	4 715 000 €
Subvention du CAS FACÉ*	1 460 000 €
ENEDIS (article 8 du Cahier des Charges de Concession)	340 000 €
Participations des Collectivités sur les travaux	900 000 €
<b>TOTAL des Recettes attendues en 2018</b>	<b>13 415 000 €</b>

\* CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spécial pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale.

Pour la **compétence Eclairage Public**, le SIEM souhaite maintenir le même niveau d'investissement qu'en 2017 :

Recettes		Dépenses	
Cotisations des membres	654 000 €	Maintenance sur le parc	550 000 €
Participation pour les travaux	3 660 000 €	Géolocalisation	104 000 €
Subvention du Budget Principal	990 000 €	Travaux sur le réseau EP	4 650 000 €

Comme chaque année, les **investissements sur le réseau de distribution d'électricité** feront l'objet d'une **programmation détaillée** par la Commission Travaux qui sera présentée lors du vote du budget 2018.



L'intégralité du Rapport d'Orientations Budgétaires est téléchargeable sur le site internet du SIEM.

2018 marquera la dernière année du Budget Annexe de la **compétence Aménagement Numérique**. Les travaux de Montée en Débit (MED) sur les 4 EPCI qui l'ont souhaité se finaliseront au premier semestre 2018.



Entre 2008 et 2017, le prix de l'électricité a augmenté de près de 35 %. Toutes économies sont bonnes à prendre surtout lorsque l'on sait que les consommations d'électricité du réseau d'Éclairage Public représentent près de 20 % des dépenses de fonctionnement des Communes.

Que faire pour réduire sa facture ? Voici quelques pistes à suivre :

1. remplacer les lampes vétustes par du matériel récent : le remplacement des lampes à vapeur de mercure (Ballon Fluo - BF) par des LED permet de réaliser jusqu'à 70 % d'économies avec un allongement de la durée de vie des équipements.
2. mettre en place de nouvelles commandes d'allumage plus précises : horloges astronomiques (environ 5% d'économies supplémentaires).
3. et enfin, bien réajuster la puissance souscrite de vos contrats de fourniture d'électricité. Ce dernier point permettra ainsi de jouer sur l'abonnement annuel.



Depuis 2014, les techniciens du SIEM conseillent les communes dans les choix techniques des luminaires. Les lampes à vapeur de mercure (Ballon Fluo) ne sont plus commercialisées depuis le 13 avril 2015. Il convient donc de faire évoluer les parcs avec des technologies moins énergivores comme les lampes Sodium Haute Pression (SHP) ou mieux encore en LED.

Voici quelques exemples de réalisations dans les communes adhérentes à la compétence EP :

### MORSAINS - Diverses Rues

	Type de luminaire	Puissance du luminaire	Nombre de luminaire	Puissance installée	Puissance consommée	Durée d'utilisation	Consommation annuelle	Coût annuel de la facture d'électricité (0,15 € TTC / KWh)
Avant	BF	125 w	37	4 625 w	5 318 w *1	4 100 h	21 803 KWh	3 270,45 €
Après	LED	<b>69 w</b>	37	2 553 w	2 680 w *2	4 100 h	<b>8 266 KWh*3</b>	<b>1 239,90 €</b>

### FRIGNICOURT - Place de l'Avenir, parking de la Salle des Fêtes

	Type de luminaire	Puissance du luminaire	Nombre de luminaire	Puissance installée	Puissance consommée	Durée d'utilisation	Consommation annuelle	Coût annuel de la facture d'électricité (0,15 € TTC / KWh)
Avant	BF	125 w	26	3 500 w	4 025 w *1	4 100 h	16 502 KWh	1 815,22 €
Après	LED	<b>39 w</b>	21	819 w	860 w *2	4 100 h	<b>2 947 KWh*4</b>	<b>442,04 €</b>

### SEZANNE - Rues Régina, du Poncelet et Place Malsch

	Type de luminaire	Puissance du luminaire	Nombre de luminaire	Puissance installée	Puissance consommée	Durée d'utilisation	Consommation annuelle	Coût annuel de la facture d'électricité (0,15 € TTC / KWh)
Avant	BF	125 w	35	4 375 w	5 031 w *1	4 100 h	20 627 KWh	2 268,97 €
Après	LED	<b>28 w</b>	35	980 w	1 029 w *2	4 100 h	<b>3 526 KWh*5</b>	<b>528,87 €</b>

\*1 consommation de l'appareillage BF estimée à + 15 %.

\*2 consommation de l'appareillage électronique estimée à 5 %.

\*3 abaissement de puissance de 50 % de 22h40 à 5h40.

\*4 abaissement de puissance de 50 % de 0h à 5h.

\*5 abaissement de puissance de 50 % de 23h à 4h.



## 1<sup>ère</sup> injection de biométhane dans le réseau de transport de Gaz dans le Grand Est

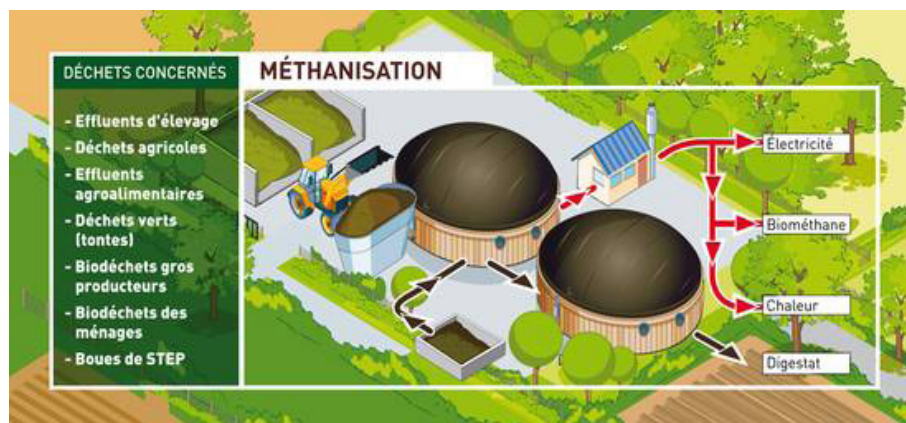
Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, à l'occasion du Carrefour des Élus de la Foire de Châlons-en-Champagne, GRT Gaz, transporteur de gaz naturel, et La Monte Blanche SAS ont signé un contrat de raccordement et d'injection de biométhane au réseau de transport de gaz pour l'unité de méthanisation en construction à Fère-Champenoise.

Cette unité de méthanisation sera le premier projet raccordé au réseau dans le Grand Est. Dès sa mise en service en septembre 2018, le site injectera près de 13 GWh de gaz dans le réseau de transport, l'équivalent de la consommation annuelle de 1 100 logements.

Impulsée par la Loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV), la production du biogaz se développe peu à peu. En 2015, la Champagne-Ardenne (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne) comptait 5 unités de méthanisation

qui utilisaient le biogaz pour la cogénération (transformation du gaz en électricité et en chaleur). A la fin de l'année 2016, 7 méthaniseurs sont en service. A la fin du mois de juin 2017, 47 projets en construction ou en étude sont annoncés dans le Grand Est. Sur ces 47 projets, 12 pourraient être raccordés au réseau de transport de gaz géré par GRT Gaz.

Le projet lancé par la SAS La Monte Blanche nécessite un investissement de 5,4 millions d'euros subventionné par l'ADEME à hauteur de 17,4 % soit près de 950 000 € dans le cadre de sa politique de soutien à la méthanisation. La société s'approvisionnera des produits nécessaires à la méthanisation (déchets agricoles, ligneux, organiques....) issus majoritairement de l'industrie agroalimentaire locale et de Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique (CIVE).



## INNOVATION FRANÇAISE : des lampadaires solaires

La Société ABEL Eclairage basée à Brive-la-Gaillarde en Corrèze (19) a mis en commercialisation un luminaire d'éclairage public autonome.

Equipés de panneaux solaires, les candélabres produisent assez d'énergie pour la consommer. Ainsi, ils peuvent être installés n'importe où : dans des sites isolés comme dans un ensemble urbain.

Sans nécessité d'être raccordés au réseau d'électricité, l'installation de ces candélabres est simplifiée avec un gain de temps et sans chantier de grosse ampleur. Toutefois il convient de réaliser un étude photométrique pour mesurer l'ensoleillement de la



zone où les candélabres autonomes seront implantés.

Une version hybride a également été développée afin de prendre le relais lorsque les panneaux solaires n'ont pas pu produire assez d'électricité pour fournir les candélabres.

Lors du Salon des Maires les 21, 22 et 23 novembre 2017, la société ABEL Eclairage a reçu le prix de l'innovation !

Pour en savoir plus, vous pouvez visiter leur site internet [www.abeleclairage.fr](http://www.abeleclairage.fr) ou [visualiser leur plaquette](#).





**Connaissez-vous le dispositif « coup de pouce économies d'énergies ? »**

Depuis le 1er mars 2017, les familles modestes (sous conditions de ressources) peuvent obtenir une aide exceptionnelle de l'État pour les aider à financer certains travaux d'économies d'énergie :

- 1 300 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve biomasse de classe 5 ;

- 800 € pour le remplacement d'une chaudière individuelle par une chaudière neuve à gaz ou au fioul de Haute Performance Energétique ;
- 100 € pour l'installation d'un programmateur centralisé pour radiateurs électriques ;
- 50 € pour l'installation d'un radiateur électrique à régulation électronique à fonctions avancées.

**Attention, cette offre se terminera le 31 mars 2018.**

Pour en savoir plus : [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)



**INNOVATION : une turbine installée dans une station d'eau potable.**

A Annonay, dans le département de l'Ardèche, les élus de la commune ont décidé d'utiliser leur station d'eau potable pour produire de l'électricité.

Construite en aval d'une chute d'eau de 50 m, la station d'eau potable est propice à l'installation d'une solution innovante en matière d'énergies renouvelables.

Une microturbine a été posée au niveau des réducteurs de pression afin d'utiliser l'énergie cinétique de l'eau pour produire de l'électricité.

Calculée à 135 000 KWh par an, la production issue de la microturbine, revendue à EDF, permettra de couvrir

un tiers de la consommation d'énergie de la station. La durée d'amortissement de cette technologie est estimée entre 5 à 7 ans pour un investissement d'environ 150 000 €.

Ce procédé est facilement adaptable sur tout type d'installation équipée de réducteurs de pression.

Vous aussi vous avez des projets similaires ? Vous souhaitez les partager ou faire profiter de votre expérience dans le domaine énergétique ? Le SIEM peut vous consacrer gratuitement un article dans sa newsletter. N'hésitez pas à nous contacter !



Crédits photos : Ville d'Annonay

**NOUVELLES BRÈVES**



**Avez-vous reconnu ce joli bâtiment ?** Un indice : il se situe à Châlons-en-Champagne et la célèbre balade en barque de l'Office du Tourisme passe dessous. Alors vous avez trouvé ? Et oui, c'est le **Château du Marché**, le bâtiment dans lequel siège le SIEM ! Félicitations à Emilien, 6 ans et Raphaël, 4 ans pour leur belle réalisation tout en LEGO !

**Le Directeur ainsi que toute l'équipe du SIEM vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année. Rendez-vous en 2018 avec toujours plus de projets...**

Suivez le SIEM sur les réseaux sociaux et sur notre site internet [www.siem51.fr](http://www.siem51.fr)

